



CGT Métropole AMP



La newsletter

Une mise volontaire sous tutelle : le suicide démocratique ?

La majorité des élus de notre Métropole Aix-Marseille-Provence n'a pas voté son budget 2026 en raison d'un déficit de 123 millions d'euros, ce qui ouvre la voie à une mise sous tutelle de l'État.

Dans ce cadre, c'est la Chambre Régionale des Comptes (CRC) qui va devoir proposer un budget équilibré dans un délai d'un mois. Aujourd'hui, nos élus locaux craignent que la CRC adopte une gestion « froide », c'est à-dire qu'elle puisse augmenter les impôts ou revoir à la baisse certains services pour réaliser des économies. C'est, pour le moins, assez paradoxal ! En effet, plutôt que d'essayer de trouver des leviers financiers permettant de remplir les caisses métropolitaines en piochant dans celles des entreprises, nos élus laissent au préfet le soin d'assumer une mesure plus qu'honteuse : une augmentation des impôts qui viendra frapper TOUS les habitants du territoire.

Une perte de liberté pour la population

La mise sous tutelle, c'est donc l'Etat qui prend la main quand la gestion politique d'une collectivité s'avère défailante. Ça constitue une perte de liberté considérable pour la population. Car c'est elle, à travers ses élus, qui est considérée comme défailante.

Elle a beau se tourner vers les responsables politiques pour protester, ils n'ont plus la main. C'est l'administration qui a pris le relais et qui, elle, n'étant pas élue, ne rend pas de compte.

Vous vous posez tous la question légitime sur un impact éventuel de vos rémunérations

À ce stade, aucune source officielle ne mentionne explicitement une baisse des rémunérations des agents ou des salariés de la métropole. Cependant, dans un contexte de recherche d'économies et de rigidité budgétaire, la CRC pourrait être amenée à examiner tous les postes de dépenses, y compris la masse salariale.

Les pistes évoquées jusqu'à présent concernent surtout la hausse des impôts, la baisse des subventions aux associations ou la réduction des dépenses de

fonctionnement (comme la communication ou certains événements). Ce qui engendrera de toute façon des impacts forts sur les agents métropolitains.

En résumé : Rien n'est acté concernant une baisse de nos rémunérations, mais le risque existe si la situation financière reste tendue. La CRC a pour mission de proposer un budget équilibré et ses choix pourraient inclure des ajustements sur les dépenses de personnel.

En gros, de quelles données disposons-nous ?

Selon les données relevées dans nos deux derniers « Rapport Social Unique » (RSU), la part de la masse salariale dans le budget de fonctionnement était de

- 15,47% en 2023
- 16,1% en 2024

Nous sommes donc loin des chiffres pourtant vieillots des moyennes nationales recueillis sur le site du FNCDG (ci-dessous). En clair, notre métropole consacre une partie bien plus faible de son budget à ses agents que les autres métropoles du pays.

Données repères :

Part des charges du personnel sur les dépenses de fonctionnement en 2021 :

- Régions : 15%
- Départements : 21%
- Métropoles : 21%
- Moyenne nationale : 31%

**Source FNCDG-ANDCDG-10 Groupes d'indicateurs « Repères » pour le pilotage des ressources humaines 3^{ème} édition 2023*

Toujours taper dans les mêmes poches

Si l'on regarde les dernières mises sous tutelles des collectivités on se rend compte que systématiquement ce sont les contribuables qui payent :

- Chatenay-Malabry, en 1996, une augmentation des impôts de 42%
- Bussy-Saint-Georges, au début des années 2000, augmentation des impôts de + 164%
- Pont-Saint-Esprit, en 2008 : augmentation brutale de 56% des impôts locaux.

Et bien souvent, cette hausse de la fiscalité s'accompagne d'autres mesures. Les emplois contractuels ne sont pas renouvelés, les subventions aux associations sont arrêtées et les investissements réduits au minimum. Les préfets et les chambres régionales des comptes appliquent un remède de cheval pour rétablir au plus vite l'équilibre financier.

La CGT a des propositions !

Et la première d'entre elle c'est de ne pas mettre les agents et les usagers à contribution. Les entreprises doivent payer leur part !

Nous demandons

- Le déplafonnement du versement mobilité ! Une augmentation d'un seul pourcent conduirait à un gain de 200 millions d'euros pour les caisses métropolitaines.... Donc, même avec une hausse moindre (entre 0,5 et 0,7%), le trou de 123 millions serait considérablement réduit.
- La réinternalisation de la Redevance Spéciale. La métropole a fait le choix de laisser les entreprises privées récupérer cette manne financière générée par la collecte des déchets professionnels du secteur privé. En ne collectant que très peu d'entreprises sur son territoire et avec un effectif d'agent dérisoire pour le mettre en place : en 2025, la Métropole a engrangé plus de 19 millions d'euros ! Il faut donc rendre au service public la collecte de ces déchets professionnels (ce qui était le cas avant, la facture en moins) et organiser le paiement de cette taxe d'enlèvement des déchets professionnels pour qu'elle bénéficie à la Métropole et pas aux intérêts de groupes privés.

Il est ici question de responsabilité politique et de l'exercice même de la démocratie : nos élus sont membres de partis politiques qui ont voté le budget de l'Etat ! Ils l'ont voté en sachant pertinemment que la dotation de l'Etat à la Métropole (mais toutes les collectivités du pays ont été amputées) serait revue à la baisse de 120 millions d'euros. Il faut assumer ses décisions politiques ! De la même manière, le budget d'investissement métropolitain a été voté par les élus. Il entraîne de fait, des coûts de fonctionnement plus importants.

Nous, agents du service public, n'imaginerions pas acheter 50 voitures si nous n'avons pas les moyens d'en payer le carburant, l'assurance et l'entretien. Investir c'est bien, c'est même nécessaire mais cela a de fait, un coût à long terme : celui du fonctionnement.

Les agents de la métropole doivent se tenir prêts à défendre leurs revenus, leurs missions, leurs services mais c'est bien toute la population de la métropole qui va devoir se battre pour ne pas payer de sa poche, les trous laissés dans la caisse. Si notre paye reste intacte mais que nos effectifs sont amputés : c'est nous qui paierons. Si notre paye reste intacte mais que nos impôts augmentent dramatiquement : c'est encore nous qui paierons.

Les élus sont peut-être perdus, la CGT ne l'est pas et reste déterminée à défendre les intérêts à long terme des agents qu'elle représente. Pas d'effet de langage, du concret !

Ceux qui vivent sont ceux qui luttent

Syndicat CGT des Agents
de la Métropole Aix Marseille Provence